

**Compte rendu du conseil d'administration  
de l'Université Confédérale Léonard de Vinci du 13 mars 2018**

**Membres présents et ou votants au conseil d'administration.**

**Président :** Loïc Vaillant

**Collège n°1 :** Marc Bellenoue - Marianne Beringhier – Celine Meslier – Laurent Brizzi

Procurations : Serge Verdeyme – Christine Fernandez

**Collège n°2 :** Emmanuelle Auras - Eric Esperet

Procurations : Antoine Godbert- Marie-Haude Caraés - Jean-Pierre Dewitte – Roger Belot

Absent : Catherine Beaumont

**Collège n° 3 :** -

Procurations : Catherine de Colbert – Christine Denis – Frédéric Chapuis

Absent : Yves Lauvergeat - Gérard Blanchard – Evelyne Videau

**Collège n° 4 :** Pascal Carato - Anne Joulain — Didier Saury – François Seguin – Danielle Troutaud - Valérie Legros - Christophe Sicot

Procurations : Fabien Archambault - Laure Favot-Laforge – Philippe Lagrange - Martine Garcia

**Collège n° 5 :** Philippe Brissonnet – Jérôme Ducher

Procurations : Jean-Claude Ben - Frédéric Stoebner

Absent : - Sandrine Chevailler - Valérie Magluilo

**Collège n° 6 :** Marine Sylvestre

Procurations : Rami EL HALLOUMI

**Personnes invitées :**

Monsieur le recteur de l'académie de Poitiers – Monsieur le recteur de l'académie de Limoges - Messieurs les présidents des universités de Limoges et de Poitiers – Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA – les vice-présidents de la ComUE (Jean-François Ceriser - Frédéric Tron – Gérard Mauco – Céline Meslier) – Mme Vézien, agent comptable – les personnels suivants de la ComUE : Pierre Gabette - Hendrik Eijsberg - Caroline Belan-Ménagier – Lahouari Amar – Pascal Feuillet

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2 – Informations du président
- 3 – Vote du compte financier 2017
- 4 – Présentation du contrat de site
- 5 – Présentation de l'ESENESR
- 6– Election d'un nouveau vice-président chargé de la valorisation
- 7 – Questions diverses.

\*

Nombre de membres constituant le conseil : 46 Quorum : 23 Présents : 17 Procurations : 16 Nombre des membres participants à la délibération : 33
--

Le conseil d'administration a débuté à 10H. Après un mot d'accueil du président, Loïc Vaillant a débuté l'ordre du jour par l'approbation du compte rendu du 5 décembre 2017.

### **1 – Approbation du compte rendu du 5 décembre 2017.**

Un élu de l'UNSA demande un ajout en page 6 du compte rendu lors du débat sur la politique indemnitaire. Il souhaite ajouter les phrases suivantes : « Un élu de l'UNSA s'étonne que la PFI ne soit pas intégrée au montant de l'IFSE. Sur ce point le président indique que pour les personnels positionnés dans les établissements, ils se verraient appliquer l'IFSE de l'établissement ».

Le président de la ComUE est favorable à l'ajout de ces deux phrases dans le compte rendu définitif. Sous réserve de cette modification, le compte rendu est approuvé par le conseil d'administration.

## **VOTE**

Abstentions : 3 Votes exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---

### **2 – Informations du président.**

- Le président débute ce point de l'ordre du jour en informant les membres du conseil d'administration des démarches entreprises pour accueillir de nouveaux partenaires au sein de la ComUE Léonard de Vinci. Il précise que ces contacts ont pour objet de bâtir un réseau des établissements d'enseignement supérieur sur le territoire du Nord Aquitain et faire de Poitiers la capitale de l'éducation, comme l'a rappelé le ministre de l'éducation nationale lors de sa venue à l'ESENESR.

Le président de la ComUE Léonard de Vinci a rencontré le directeur du CNED et a échangé avec le nouveau directeur de Canopé. L'un comme l'autre ont fait part de leur souhait de rejoindre la ComUE sur la base d'une convention de partenariat, selon le modèle retenu pour l'ESENER. Il indique également avoir rencontré le directeur de l'École Européenne Supérieure de l'Image (EESI). Si ce dernier s'est montré intéressé, il doit solliciter son conseil d'administration avant de se prononcer.

Enfin, il fait part de la demande du CREPS qui a exprimé son souhait de rejoindre également la ComUE Léonard de Vinci et indique qu'il prendra de nouveaux contacts pour étendre ce réseau à d'autres établissements relevant de l'enseignement supérieur.

- Loïc Vaillant indique que le CROUS de l'académie de Poitiers doit prendre toute sa place dans notre conseil d'administration. Il proposera en questions diverses de voter formellement pour accueillir Marianning Hall, directrice du CROUS de Poitiers, comme membre de notre conseil d'administration.
- Le président de la ComUE fait ensuite un point global sur le dossier de la SATT Grand Centre, dont le périmètre couvre la région Auvergne, les ex régions Limousin et Poitou-Charentes ainsi que la région centre Val de Loire.

Il indique que le Gouvernement a décidé de reconduire la SATT Grand centre pour un an, en apportant un financement de 4,2 millions d'euros. Cette année supplémentaire doit être consacrée à l'élaboration d'un nouveau projet, avec une nouvelle organisation plus proche des établissements et ancrée dans son territoire.

Un élu au conseil d'administration souhaite disposer d'un bilan d'activité de la SATT. Sur ce point Loïc Vaillant indique que ce bilan a été réalisé lors de l'audit de la SATT. Toutefois, il est préférable de refaire un bilan d'activité depuis l'arrivée du nouveau directeur car le fonctionnement de la SATT s'est considérablement amélioré. Ce bilan pourra naturellement être communiqué aux membres du conseil d'administration.

### **3 –Vote du compte financier 2017.**

Le président de la ComUE présente le rapport de l'ordonnateur sur la gestion 2017.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, sur un total 1.3 M€ inscrit au budget, la ComUE a consommé 919 K€, soit un taux de réalisation de 69 %. Pour le fonctionnement de la ComUE le taux de consommation est de 86,7 %, pour les dépenses liées à la SATT le taux est de 72.5 % (il y a environ 200 K€ de factures non réglées à ce jour), pour les dépenses liées au numérique le taux de réalisation n'est que de 18.69 % ce qui s'explique aisément puisque cela concerne des projets pluriannuels, pour les dépenses relatives aux écoles doctorales le taux de consommation est de 72 % puisque certaines formations programmées en 2017 seront réalisées en 2018.

S'agissant des dépenses d'investissement, sur les 40 K€ inscrits au budget, 18 K€ ont été consommés mais certaines opérations réalisées en 2017 n'ont été facturées qu'en 2018 ce qui explique ce décalage.

Concernant les recettes elles ont été réalisées à 99 %.

Concernant les principaux agrégats, on notera un résultat de fonctionnement positif de 158 774 €, une variation du fonds de roulement de + 142 229 €, soit un fonds de roulement cumulé de 483 672 €.

L'agent comptable de la ComUE prend ensuite la parole pour présenter le compte financier 2017.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 078 006 €, dont notamment 215 000 € de subvention ministérielle, 298 752 € de participation des établissements, 547 700 € de subvention ANR et 16 154 € au titre d'une convention AMETHIS.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 919 232 €, dont 8 685 € au titre des achats, 87 708 € au titre des services extérieurs, 273 714 € de dépenses diverses, 547 700 € de versement à la SATT Grand Centre et 2025 € d'amortissements.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 158 774,17 €, le fonds de roulement à 483 672 € (+ 142 229 €), la trésorerie) 1 643 049 € (+ 353 087 €) et le solde budgétaire à 353 087 €.

Après les présentations du délégué général de la ComUE et de l'agent comptable, un élu de la CGT revient sur les projets numériques, et notamment sur le projet de DATA CENTRE régional. Loïc Vaillant précise que ce projet doit se dérouler en plusieurs étapes. La première vise à créer 7 salles d'hébergement mutualisées puis de converger progressivement vers un DATA CENTRE unique au niveau de la région. Cependant, la première priorité pour la réalisation de ce projet c'est le développement des réseaux en Nouvelle Aquitaine. Pour cela il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs pour assurer le financement de réseaux adaptés aux nouveaux besoins de nos établissements.

L'élu de la CGT reprend la parole en demandant s'il s'agit de créer un seul DATA CENTRE en région ou si la création de 2 DATA CENTRE est envisageable. Loïc Vaillant précise qu'un DATA CENTRE unique est possible pour le stockage des données, mais qu'il faut également répondre à des besoins de proximité, notamment pour les gros laboratoires de recherche (PPrime et Xlim par exemple) et c'est tout l'objet des 7 salles mutualisées.

Après cet échange, Loïc Vaillant propose au conseil d'administration de voter le compte financier et d'affecter le résultat de l'exercice (+ 158 774,17 €) dans les réserves de la ComUE. Il indique au préalable qu'il aurait souhaité réaliser des reports à nouveau, notamment pour le budget des ED. Toutefois, cette opération n'étant plus possible dans la nouvelle comptabilité budgétaire, il sera amené à demander au recteur, dans le budget rectificatif n°1, une sortie de réserve en fonctionnement comme en investissement.

Après cette précision, il fait voter le compte financier 2017 et l'affectation du résultat en réserve.

## **VOTE**

Abstentions : 0
Votes exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Après ce premier vote, il présente les tableaux GBCP prévus par la réglementation.

Il présente d'abord le tableau n°1 concernant les emplois. Il précise que le plafond d'emplois, en 2017, était encore de 65 puisque la répartition des emplois entre les ComUE UCLdV, Centre Val de Loire et Aquitaine (université de La Rochelle) n'a été effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il note également que de nombreux emplois sont restés vacants à cause, notamment, des départs des universités de La Rochelle, Tours et Orléans et de l'INSA Centre Val de Loire

Après cette précision, il demande au conseil d'administration d'approuver le tableau sur les emplois.

## VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Il fait ensuite voter le conseil d'administration sur le tableau des autorisations budgétaires (tableau n°2), sur le tableau concernant l'équilibre financier (tableau n°4) et sur la situation patrimoniale (tableau n°6)

## VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

### 4 – Présentation du contrat de site.

En introduction, le président indique que la ComUE Léonard de Vinci n'est pas une ComUE préfusionnelle. Notre projet vise à créer une ComUE de coordination et de coopération. Une ComUE de coordination c'est une ComUE dont la vocation est d'organiser le travail en commun sur des projets portés par l'un des établissements membres, mais qui ont vocation à être étendus à tous les membres fondateurs ou partenaires. Une ComUE de coopération c'est une ComUE qui porte en propre certains sujets qui, par essence, intéressent tous les établissements membres.

Dans le cadre de sa mission de coordination, la ComUE UCLdV arrête une stratégie commune, même si les objectifs sont adaptés aux spécificités des établissements. Dans ce cadre, elle a vocation à regrouper sur le territoire Nord-Aquitain les établissements d'enseignement supérieur, à contribuer à une meilleure coordination de l'offre de formation, dans un continuum bac-3/bac+3, à coordonner la politique de recherche pour une meilleure visibilité internationale des établissements et à développer nos formations doctorales.

Dans le cadre de sa mission de coopération, la ComUE UCLdV porte les écoles doctorales communes, créera des synergies nouvelles entre le doctorat et la recherche, la recherche et la formation, la formation et l'innovation numérique, portera la réflexion sur la reconnaissance des compétences et sur les moyens de cette reconnaissance (OPENBADGES), organisera des mutualisations nouvelles, notamment dans le domaine du numérique (DATACENTRE – CARNUMEO).

Ce projet est construit autour de cinq axes stratégiques : une politique de formation coordonnée et innovante, faisant de la FTLV un axe fort ; des écoles doctorales communes qui contribuent à une structuration de la politique de recherche ; des partenariats internationaux, nationaux et locaux contribuant au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du Nord-Aquitain ; une politique numérique structurante au service de l'innovation pédagogique ; une politique déclinée sur des actions concrètes pour répondre aux grands enjeux sociétaux.

Après cette introduction, Loïc Vaillant décline chacun des 5 axes stratégiques. Ce compte rendu n'a pas pour objet de reprendre dans le détail tous les projets présentés dans ce contrat de site. Le power Point et le projet seront joints à ce compte rendu.

Il termine la présentation du projet de contrat par un rappel du calendrier. Une première réunion portant sur la politique de recherche s'est déroulée au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à la fin du mois de janvier. Concernant le numérique, des experts du ministère se sont déplacés sur site pour aider à bâtir des jalons et des indicateurs. Enfin, une réunion plus globale sur l'ensemble du projet est programmée le 19 mars.

A l'issue de cette réunion, nous aurons un temps d'échanges avec le ministère pour aboutir à une version finale qui pourrait être signée par toutes les parties au mois de juin prochain.

Après cette présentation, Loïc Vaillant passe la parole aux administrateurs.

Un élu du SNESUP s'interroge sur l'articulation entre le projet de la ComUE Léonard de Vinci et ceux des établissements. Il demande également le rôle du conseil d'administration dans la construction de ce projet puisque celui-ci n'est pas soumis au vote et que des travaux vont s'engager avec le ministère dans les semaines qui viennent. Loïc Vaillant admet la difficulté de l'exercice. Il aurait été plus simple de travailler d'abord sur le contrat de site de la ComUE puis sur ses déclinaisons dans les établissements. Cependant le calendrier et la façon de travailler imposés par le ministère nous obligent à travailler dans le même temps sur le contrat de site et les volets spécifiques des établissements. Cette façon de faire révèle l'importance qui est donnée par le ministère aux volets spécifiques des établissements. Néanmoins, et même s'il n'y a pas de vote à ce stade, il appartient aux administrateurs de faire valoir leur point de vue car nous pouvons encore amender notre projet.

Le même élu du SNESUP regrette que ce projet n'ait pas été discuté dans le conseil d'administration des établissements. Il est rejoint par une élue de la liste Université Innovante et Solidaire. Loïc Vaillant indique que le CA de la ComUE est le lieu naturel pour discuter de ce projet. Il précise que, néanmoins, le projet a été présenté aux CA des universités de Poitiers et Limoges. Il est prêt à accepter des amendements qu'il présentera au conseil des membres.

Un élu de la CGT constate que cette manière de travailler est révélateur de l'importance du conseil des membres qui définit la stratégie de la ComUE. Il note que les élus qui siègent dans les instances des établissements et au CA de la ComUE retrouvent en effet certains points déjà évoqués dans le conseil d'établissements. En revanche, la personne qui ne siège qu'au CA de la ComUE n'a pas toutes les informations pour se forger une opinion. Loïc Vaillant note qu'en effet, dans une ComUE de coordination et de coopération, le conseil des membres a un rôle majeur et qu'il appartient aussi aux conseils d'administration des établissements de se saisir du projet.

Une élue de la liste Université Innovante et Solidaire propose d'inviter les membres du conseil d'administration aux réunions des équipes présidentielles destinées à préparer ce projet de contrat de site. Loïc Vaillant soumettra cette proposition au conseil des membres.

Une élue du SNESUP regrette l'impossibilité pour le conseil d'administration de se saisir de ce projet. Il y a pourtant des points qui méritent débat ou qui doivent être précisés. Ainsi sur le volet recherche il est indiqué d'augmenter le rôle et la place des fédérations de recherche et que la ComUE doit s'investir dans les réponses aux appels à projets régionaux mais sans indiquer les modalités de son action. Sur l'égalité femmes/hommes, le rôle de la ComUE et les actions qu'elle va déployer méritent d'être précisés. Elle termine son intervention en notant l'importance qui est donnée aux badges ouverts, alors que les modalités d'obtention des badges qui sont censés reconnaître des compétences ne sont pas définies. Elle est rejointe en cela par le représentant de l'ISAE/ENSMA. Une élue étudiante prend la parole pour indiquer l'intérêt qu'elle porte aux badges ouverts qui sont un moyen de reconnaître les activités extracurriculaires des étudiants. Loïc Vaillant indique qu'un contrat de site fixe une stratégie, mais ne va pas dans le détail des actions qui doivent être mises en œuvre. Sur les badges, il indique que la question des modalités de la reconnaissance des compétences est à travailler et que ce sera l'objet des prochaines réunions de travail sur le sujet.

Les élus au conseil d'administration demandent au président de préciser sa vision d'une nouvelle gouvernance. Ce point est en effet absent de sa présentation. Loïc Vaillant indique qu'il n'a pas souhaité présenter formellement ce projet de gouvernance qui est en discussion avec le ministère.

Sur ce point, il indique tout d'abord qu'il souhaite conserver le statut d'EPSCP, seul à même de permettre la délivrance de diplômes. En revanche, il souhaite simplifier le fonctionnement de la ComUE, avec un conseil des membres qui soit un vrai comité exécutif, une composition du conseil d'administration qui reflète plus clairement la place centrale des établissements. Après discussion avec les représentants du personnel et sur leur proposition, il envisage une suppression pure et simple du CAC, dont les débats seraient reportés sur le conseil d'administration qui deviendrait alors la seule instance décisionnelle. Le conseil des membres deviendrait un véritable comité exécutif qui pourrait s'appuyer sur les travaux d'un conseil d'orientation et de groupes de travail thématiques, mais qui ne feraient pas partie des instances officielles de la ComUE.

Un élu de la CGT indique être favorable à la suppression du CAC. Une élue du SNESUP est d'accord pour l'organisation de groupes de travail thématiques mais s'interroge sur la pertinence d'un conseil d'orientation qui risque de ne pas apporter grand-chose au fonctionnement de la ComUE. Elle demande également à repenser la place des extérieurs qui n'assistent pas aux réunions du conseil d'administration. Enfin, une élue de la liste Université Innovante et Solidaire propose l'organisation de conseil d'administration thématique comme il en existe à Limoges. Sur ce dernier point, Loïc Vaillant se dit favorable à l'organisation de conseils d'administration thématique. Sur les autres questions liées à la gouvernance, il entend les observations des uns et des autres et en fera part au ministère. En tout état de cause, la discussion sur le sujet de la gouvernance reste ouverte.

## **5 – Présentation de l'ESENESR.**

Emmanuelle Auras, cheffe du Département des formations des personnels de l'encadrement supérieur, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'ESENESR présente cette école, partenaire de la ComUE Léonard de Vinci depuis décembre 2017.

L'ESENESR est une école de formation des cadres dont les missions visent à concevoir, piloter et mettre œuvre la formation des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'école conduit également des réflexions et des échanges sur le système français d'enseignement et de formation. Les personnels formés par l'ESENESR sont les personnels d'encadrement de l'éducation nationale (recteurs, DASEN, DA ASEN, médiateurs académiques) et les cadres de direction de l'enseignement supérieur (DGS, DRH, DSI, DAJ, DAF, DirPat, Dirachats).

Composée de 70 permanents, l'école accueille près de 12 000 stagiaires par an ce qui représente 44 000 journées stagiaires. 82 % de l'activité à lieu en présentiel à l'ESENESR.

L'école dispose pour assurer ces formations d'un centre de ressources qui va évoluer vers un learning training center et d'outils de webdiffusion qui permettent de diffuser les séminaires dans toutes les académies.

Elle termine sa présentation en rappelant le partenariat avec la ComUE Léonard de Vinci qui doit faciliter des expérimentations au niveau local, avant leur déploiement au niveau national. Avec la ComUE, l'ESENESR envisage de travailler notamment sur l'espace européen de l'enseignement supérieur, sur les badges ouverts et sur une meilleure connaissance de l'enseignement supérieur et la recherche. L'ESENESR partage avec la ComUE l'ambition de faire de Poitiers la capitale de l'éducation

Enfin, elle indique que le partenariat avec la ComUE se construit alors que l'école est en pleine mutation pour devenir un Institut des Hautes Etudes. L'école souhaite également se rapprocher des laboratoire SHS de proximité pour asseoir son action sur une recherche universitaire de haut niveau.

## **6 –Election d’un nouveau vice-président chargé de la valorisation.**

Loïc Vaillant fait part au conseil d’administration du départ de Francis Cottet, vice-président de la ComUE en charge de la valorisation. Francis Cottet a fait valoir ses droits à la retraite et doit donc être remplacé. Il propose de nommer M. Jean-Claude Grandidier, Professeur de mécanique à l’ISAE/ENSMA. M. Grandidier a participé à la création de l’Institut Pprime, il a co-piloté un département de 2012 à 2013 et a été directeur adjoint de l’Institut de 2014 à 2017. Il est actuellement directeur adjoint de la recherche de l’ISAE-ENSMA.

Plusieurs élus du conseil d’administration prennent la parole pour regretter l’absence de parité dans l’équipe des vice-présidents de la ComUE. Actuellement sur les 5 vice-présidents il n’y a qu’une femme. Ils souhaitent que le conseil des membres de la ComUE s’attache à respecter le principe de parité et mette tout en œuvre pour trouver des candidates au poste de vice-président. Loïc Vaillant rappelle que la règle fixée par le conseil des membres c’est de nommer des vice-présidents qui font partie des équipes présidentielles de leur établissement. Cette exigence ne permet pas toujours d’assurer la parité. Il veillera cependant à choisir une femme lorsque qu’un prochain poste de vice-président se libérera.

Après ce débat, il fait voter le conseil d’administration.

### **VOTE**

Abstentions : 8 Votes exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---

## **7 –questions diverses.**

7 – 1 : Délégation accordée au président pour l’attribution de prix.

La ComUE Léonard de Vinci est amenée à distribuer des prix à des étudiants, notamment dans le cadre de sa politique doctorale ou du projet Pépite. Afin de permettre un fonctionnement fluide, il est proposé que le président puisse, sans recourir à une décision spécifique du Conseil d’Administration, accorder tout prix d’une valeur inférieure à 2000 €. Un bilan financier détaillant les prix délivrés par l’UCLdV sera présenté lors du bilan financier annuel.

Le conseil d’administration donne un avis favorable à cette proposition.

### **VOTE**

Abstentions : 0 Votes exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0
---

7 – 2 : Délégation accordée au président pour l’attribution de subventions.

L’UCLdV, notamment dans le cadre de sa politique doctorale, est amenée à distribuer des subventions. Afin de permettre un fonctionnement plus fluide, il est proposé que le président puisse, sans recourir



à une décision spécifique du conseil d'administration, valider toute subvention dont la somme est inférieure à 2000 €. Un bilan financier détaillant les subventions attribuées par l'UCLdV sera présenté lors du bilan financier annuel.

Le conseil d'administration donne un avis favorable à cette proposition.

#### **VOTE**

Abstentions : 0
Votes exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

7 – 3 Election d'un nouvel administrateur.

Loïc Vaillant propose d'accueillir au sein du collège n° 2, en remplacement de Sylvie Hauchecorne du rectorat d'Orléans-Tours, Madame Marianning Hall, directrice du CROUS de Poitiers. Aux termes de nos statuts seuls les membres du collège n°1 sont amenés à se prononcer sur cette proposition.

Le collège n°1 donne un avis favorable à cette proposition.

#### **VOTE**

Abstentions : 0
Votes exprimés : 6
Pour : 6
Contre : 0



Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 13 h 00.